Ville de Grevenmacher
Muselmetropol

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur le parking près du centre culturel, route du Vin à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant les activités du « Floumoart ». Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	**Route du Vin – parking « gare routière »**
Début :	**Dimanche, 15 août 2021 à 06h00**
Fin :	**Dimanche, 15 août 2021 à 20h00**
Motif :	Marché aux puces
Règlement :	GRE-204-2021

Grevenmacher, le 23 juillet 2021

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale

Carine Majerus

Administration de la Ville de Grevenmacher

Le bourgmestre

Léon Gloden